



Comprendre,
prévenir, identifier et
prendre en charge le
harcèlement à
l'école

**Formation des équipes
programme pHARe HG18**

1. Introduction par le jeu
2. Le programme pHARe
3. Comprendre le harcèlement
4. Présentation du protocole départemental
- étapes & outils

Le jeu des gommettes

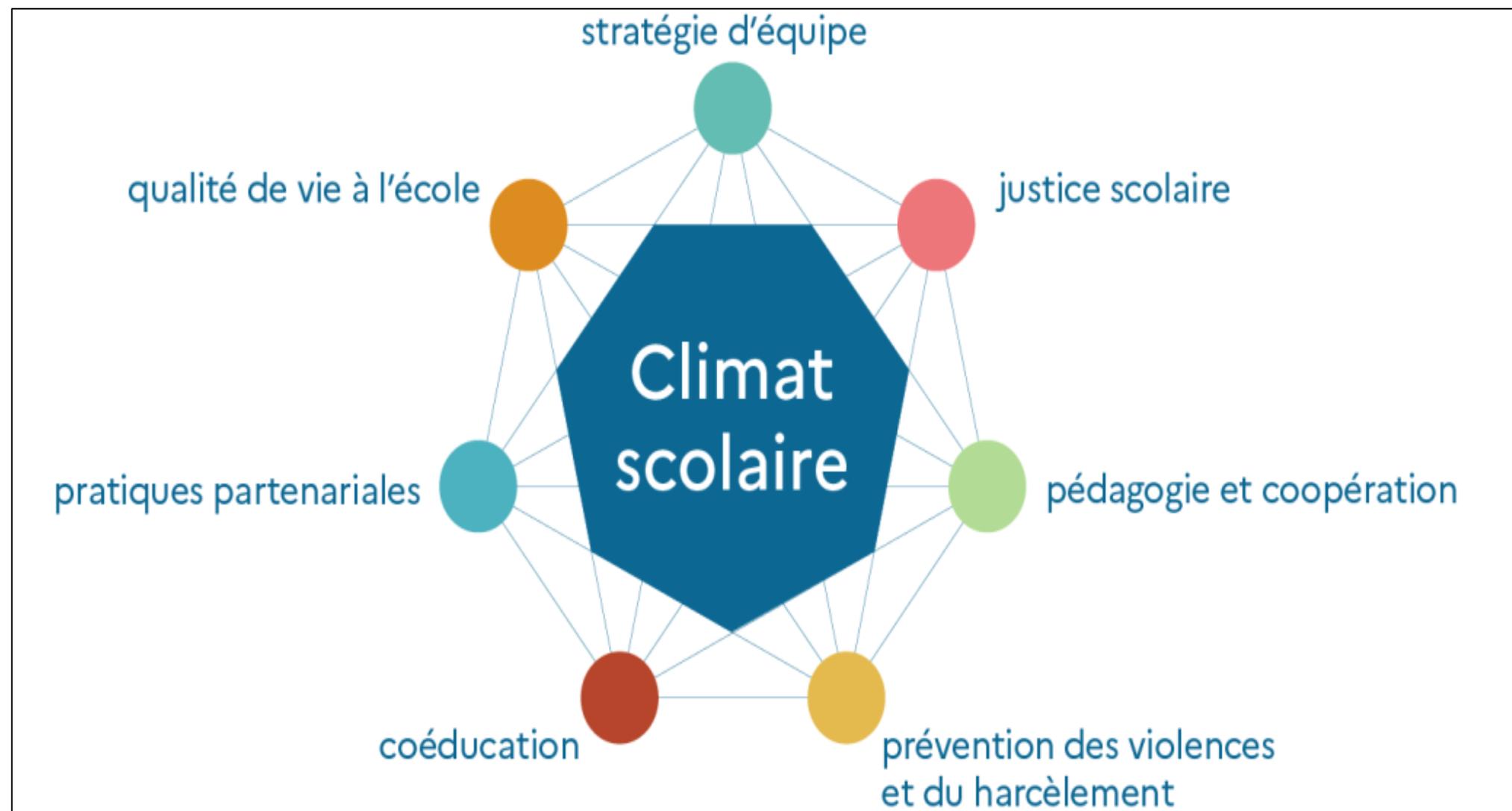


2. Le programme pHARe

Qu'est ce que le programme pHARe ?

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.



Qu'est ce que le programme pHARe ?

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.

2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.

3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.

4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

7. Suivre l'impact de ces actions.

8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

L'opérationnalisation du programme pHARe

Qui ?

- Une équipe « ressource » en circonscription
- Une équipe « programme » (tous les enseignants)

Comment ?

- Un protocole national
- Un protocole départemental
- Dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves
- La participation aux trois temps forts
- Atelier de sensibilisation pour les familles et parents.

3. Comprendre le harcèlement en milieu scolaire

■ Vrai ou faux? ■

On parle de harcèlement dès lors qu'un élève est agressé par un groupe.

FAUX !

■ Vrai ou faux? ■

L'élève harcelé y est
certainement pour quelque
chose

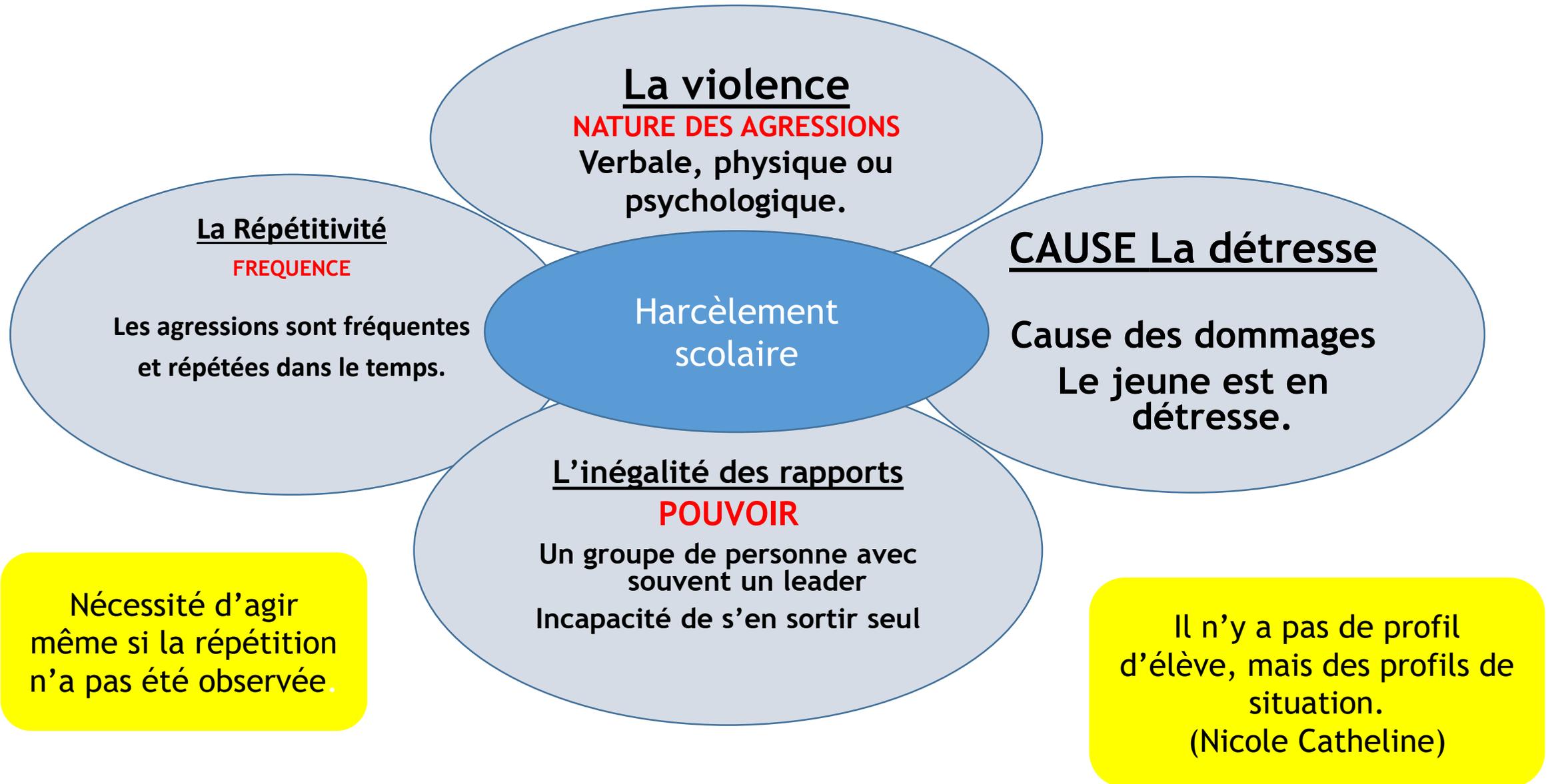
FAUX !

■ Vrai ou faux? ■

Un élève ne joue jamais avec ses harceleurs.

FAUX !

Quels sont les trois composantes du harcèlement en milieu scolaire ?



■ Vrai ou faux? ■

Lorsque du harcèlement est constaté en dehors de l'école (ex: city-stade), cela peut se poursuivre dans le milieu scolaire.

VRAI !

Qui est qui ?



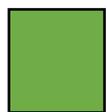
Lorsque les élèves et leur famille
ressentent un climat scolaire
positif les situations de
harcèlement diminuent de :

7%

3%

7%

Entre 2002 et 2017, entre ces deux pays, lequel a réussi à réduire le plus significativement les situations de harcèlement en milieu scolaire?



La Suède



La Jamaïque

La Jamaïque!

4. Présentation du protocole départemental étapes & outils

Traitement des situations niveau 1

Protocole en cas de suspicion de harcèlement en milieu scolaire dans le premier degré

Niveau 1

Relation dégradée entre élèves

Signalée par la famille
et/ou repérée à l'école
et/ou remontée à la DSDEN *

L'école
Analyse et prise
d'information sur la situation

La situation relève de
la gestion de conflits.

Prise en charge par l'équipe
pédagogique et éducative

La situation relève de l'intimidation ou
du harcèlement (surnoms, moqueries,
mises à l'écart, rumeurs...).

L'école informe l'IEN et commence la
journalisation des actions menées.

Analyse et traitement de la situation
conduite par les professionnels de l'école
en lien avec l'équipe PHARe

- Protection de l'élève cible
- Mise en œuvre du programme PHARe et
prise en charge de la situation par
la méthode de la préoccupation partagée.
- Information des parents d'élèves
de ou des classes concernées.
- Répartition des entretiens

- **Journalisation des actions menées à compléter
et à renvoyer à l'IEN**

Ressources disponibles dans l'espace
documentaire de l'[application PHARe](#)
accessible via le portail ARENA

La situation relève d'un signalement
(violence physique, brimades
pénalisables).

Fait établissement (niveau 2)
Signalement DSDEN

Entretiens avec l'élève cible
(autant de temps que nécessaire et
sur plusieurs semaines, si besoin)

Consignation des éléments par écrit

**Entretien avec la famille de l'élève cible et
présentation des actions menées**

Consignation des éléments par écrit

**Entretiens avec l'élève ou
les élèves intimidateurs**

Consignation des éléments par écrit

**Ne pas organiser une confrontation
des parents de l'enfant cible et ceux de
l'élève ou des élèves intimidateurs.**

**Cohérence du cadre éducatif à l'intérieur de
l'école en lien
avec le périscolaire, la mairie**

Strict respect de la confidentialité

**Renforcement de la sensibilisation de la
classe de l'élève cible à la prévention
du harcèlement**

Appuis éventuels : équipe PHARe,
pôle ressource de circonscription,
réfèrent police/gendarmerie...

Niveau 2

Si la situation ne s'améliore pas
rapidement ou n'est pas résolue :

Signalement DSDEN :
fait établissement par le directeur
et sollicitation de la référente
départementale harcèlement
1^{er} degré par l'IEN pour activer le
niveau 2 du protocole

L'équipe départementale
interviendra pour concourir
à la résolution de la situation de
harcèlement et à son suivi.

Niveau 3

**En cas d'échec des mesures
précédentes :**

**Une suspension de l'accès à l'école
de l'élève intimidateur d'une durée
maximale de 5 jours, pourra être
décidée, par le directeur d'école,
après avoir réuni l'équipe éducative
et en concertation avec l'IEN.**

**Un changement d'école pourra être
envisagé par le Dasein, avec l'accord
du maire de la commune,
en cas de comportement
intentionnel et répété, d'un
harcèlement avéré et faisant peser
une menace grave sur la sécurité ou
la santé des autres élèves.**



Contacts :

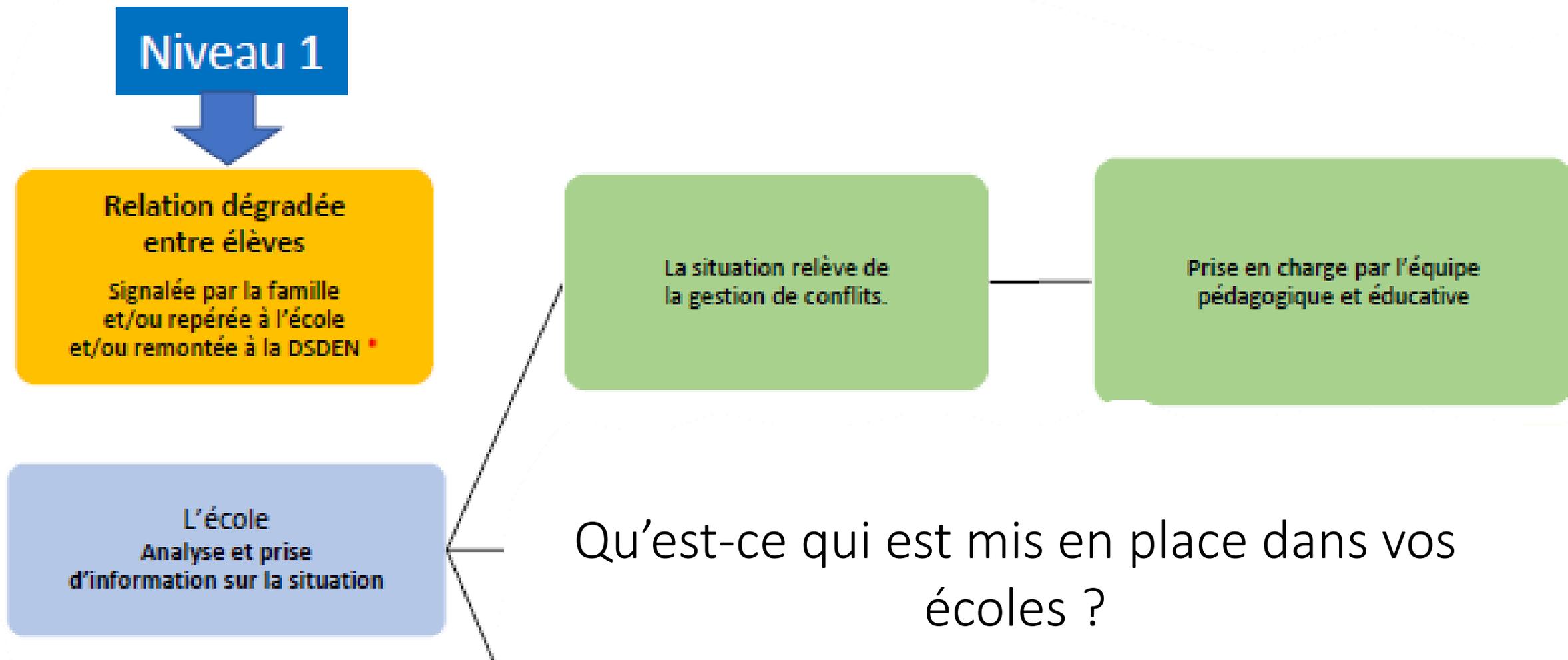
Numéro gratuit « stop harcèlement » : 3018

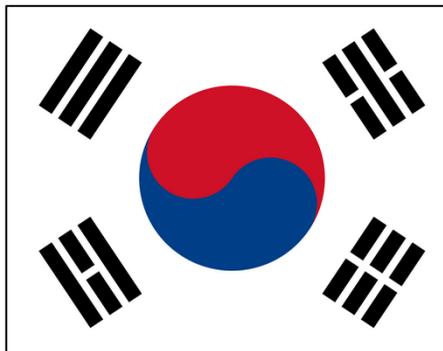
Numéro gratuit académique : 05 36 20 83 33

Courriel départemental : harcelement31@ac-toulouse.fr

* Toute alerte remontée à la DSDEN fera l'objet d'un suivi et d'un
enregistrement sur la plateforme nationale STOP HARCELEMENT.

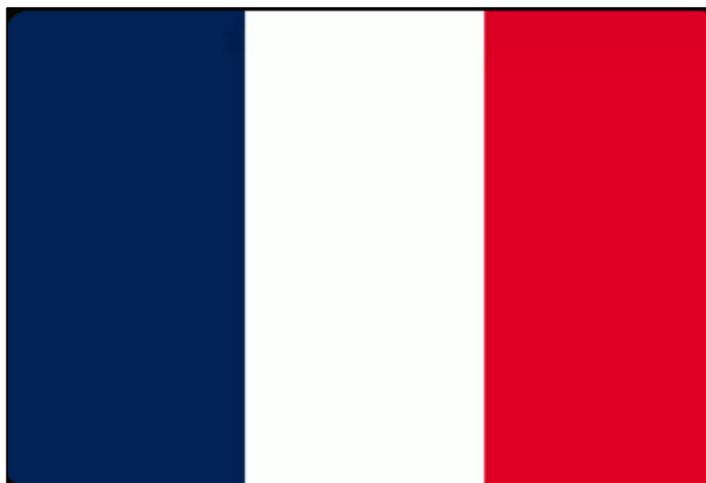
Niveau 1





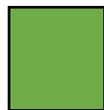
En République de Corée : activités de conseil, sessions de conciliations et de médiation entre élèves

En Uruguay : «conseils de participation » organisés plusieurs fois par an avec élèves + parents + enseignants + personnels éducatifs



- Conseil d'élèves / Conseil de coopération
- Discipline positive
- Règles harmonisées avec réparations associées
- Médiation par les pairs
- Messages clairs
- MPP
- Le banc de l'amitié
- **Mise en commun des mises en œuvre de la formation du 20/03 :**

Quel est le drapeau de l'Uruguay?



Les rouges ont gagné

Pour une discipline positive en classe

Analyse collective d'outils pour la régulation du comportement

Avantages

Inconvénients



Avantages

Inconvénients



Systeme de points
collectifs type
« maisons de Harry
Potter »

Avantages

Inconvénients

Plus je suis capable de respecter des "devoirs", plus j'ai des "droits".



Attention, à n'utiliser que dans certains cas et pour un objectif atteignable sur un temps court.

Contrat de comportement pour _____ Du lundi..... au vendredi.....

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi	
	matin	après midi	matin	après midi		matin	après midi	matin	après midi
	<input type="checkbox"/>								
	<input type="checkbox"/>								
	<input type="checkbox"/>								

Observations des enseignants :

Vu et pris connaissance le.....
 Signature des parents :

Le contrat individuel

Avantages	Inconvénients

LOIS ET RÈGLES POUR TOUTES ET TOUS

pour bien vivre ensemble à l'école et au c.l.a.e. GERMAINE TILLION

Ces lois et règles concernent tous les enfants et adultes de Germaine Tillion :
les élèves, les enseignantes, les directrices, les ATSEM, les AESH, les AVL,
les animateurs, les agents techniques, les parents, les familles

LOIS

1. La violence (verbale, physique ou morale) est une infraction.
2. La dégradation des locaux et du matériel individuel ou collectif est une infraction.
3. Le vol est une infraction.

- La loi est la même pour tous, adultes et enfants.
- Tout le monde doit connaître la loi.
- La loi est non négociable et ne changera pas.
- Personne ne se fait justice soit-même.
- Tout responsable ou complice d'une infraction est sanctionné.

RÈGLES

Elles évoluent : des ajouts sont possibles en cas de besoin.

Une règle bien respectée par toutes et tous n'a plus besoin d'être rappelée.

- Je respecte les enfants, les adultes et les différences de chacun.
- J'écoute et j'accepte les remarques de l'adulte.
- Je parle calmement et je suis poli.
- Je n'accuse pas sans preuve.
- J'utilise les messages clairs pour résoudre un problème.
- Je m'investis dans les activités et le travail proposé.
- Je prends soin du matériel et des locaux.
- Je range ce que j'utilise.
- Je ne quitte jamais seul une salle ou la cour.
- Je me déplace dans les couloirs en marchant.
- J'arrive à l'heure et au signal.
- J'enlève ma casquette ou mon chapeau quand je rentre à l'intérieur.
- Je n'apporte pas d'objet précieux de la maison.

PROPOSITION DE LOIS POUR UNE CLASSE

1 – Chacun a le droit d'être tranquille dans son corps : *on ne se tape pas*

2 – Chacun a le droit d'être tranquille dans son cœur : *on ne se moque pas*

3 – Chacun a le droit d'être tranquille avec ses affaires : *on ne prend pas les affaires d'un autre sans son autorisation*

4 – Chacun a le droit d'être tranquille dans son travail : *on respecte la concentration de chacun et si on ne comprend pas, on demande de l'aide*

5 – L'enseignant(e) ne travaille pas qu'avec quelques-uns : *il est disponible pour tous les enfants de la classe*

Exemples de règles (maternelle école Le Crès Millau – Mme Bousquet)

LA SECURITE
Les déplacements

LA SECURITE
Je demande avant de sortir de la classe
SINON ... je dois rester à côté de la maîtresse

LA SECURITE
Je marche pour me déplacer en classe et dans les couloirs
SINON ... je refais le chemin en marchant

LA SECURITE
Je me range avec un camarade pour me déplacer dans l'école
SINON ... je dois rester à côté de la maîtresse

LOUP t'explique les règles de la classe

DEVENIR ELEVE
Le travail, le jeu

DEVENIR ELEVE
Je range le matériel quand j'ai fini de l'utiliser
SINON ... je n'ai plus le droit d'utiliser ce matériel pendant 2 jours

DEVENIR ELEVE
Je m'applique à bien faire le travail qu'on me demande
SINON ... je recommence mon travail

DEVENIR ELEVE
Je prends soin du matériel et des livres
SINON ... je n'ai plus le droit d'utiliser ce matériel pendant 2 jours

VIVRE ENSEMBLE
Le respect des autres

VIVRE ENSEMBLE
Je joue tranquillement, et sans me bagarrer
SINON ... je vais m'asseoir pour me calmer

VIVRE ENSEMBLE
En classe, je parle doucement, sans crier
SINON ... je vais me calmer seul à une table

Règles avec sanction / réparation

ÉCHELLE DE COMPORTEMENT

CE QUE J'AI FAIT

LA SANCTION QUE
JE VAIS AVOIR ...

<p>Non respect d'une règle de vie de la classe ou de l'école.</p>	<p>1</p>	<p>RAPPEL ORAL</p> 
<p>Plusieurs fois les règles de vie de la classe ou de l'école n'ont pas été respectées.</p>	<p>2</p>	<p>ISOLEMENT</p> 
<p>Insultes, bousculades, moqueries, dire des mensonges ...</p>	<p>3</p>	<p>BILLET D'AVERTISSEMENT</p> 
<p>Agressions physiques, verbales, dégradations, vols ...</p> 	<p>4</p>	<p>FICHE DE REFLEXION</p> 
<p>Répétition des actes de violence, mise en danger de soi et/ou d'autrui.</p> 	<p>5</p>	<p>CONVOCATION</p> 

Signaler / rapporter

Signaler C'est quand...

C'est blessant.

C'est
dangereux.

C'est pour
aider quelqu'un.

Il y a besoin
d'un adulte.

Quelqu'un ou quelque
chose t'empêche de
travailler.

Rapporter C'est quand...

Personne n'est
ni offensé,
ni en danger.

C'est pour
créer des
ennuis à un
camarade.

Le problème
peut être
régulé par les
élèves.

Niveau 1

Traitement d'une situation d'intimidation potentielle

Relation dégradée
entre élèves

Signalée par la famille
et/ou repérée à l'école
et/ou remontée à la DSDEN *

L'école
Analyse et prise
d'information sur la situation

La situation relève de l'intimidation ou
du harcèlement (surnoms, moqueries,
mises à l'écart, rumeurs...).

L'école informe l'IEN et commence la
journalisation des actions menées.

- Analyse et traitement de la situation**
conduite par les professionnels de l'école
en lien avec l'équipe pHARe
- Protection de l'élève cible
 - Mise en œuvre du programme pHARe et
prise en charge de la situation par
la méthode de la préoccupation partagée.
 - Information des parents d'élèves
de ou des classes concernées.
 - Répartition des entretiens
 - **Journalisation des actions menées à compléter
et à renvoyer à l'IEN**

Ressources disponibles dans l'espace
documentaire de l'[application pHARe](#)
accessible via le portail ARENA

**Méthode de
préoccupation partagée**

Partage d'expérience :
Retour concernant la mise en œuvre de la
MPP?

Traitement d'une situation d'intimidation potentielle

L'écrit peut être rédigé de la façon suivante :

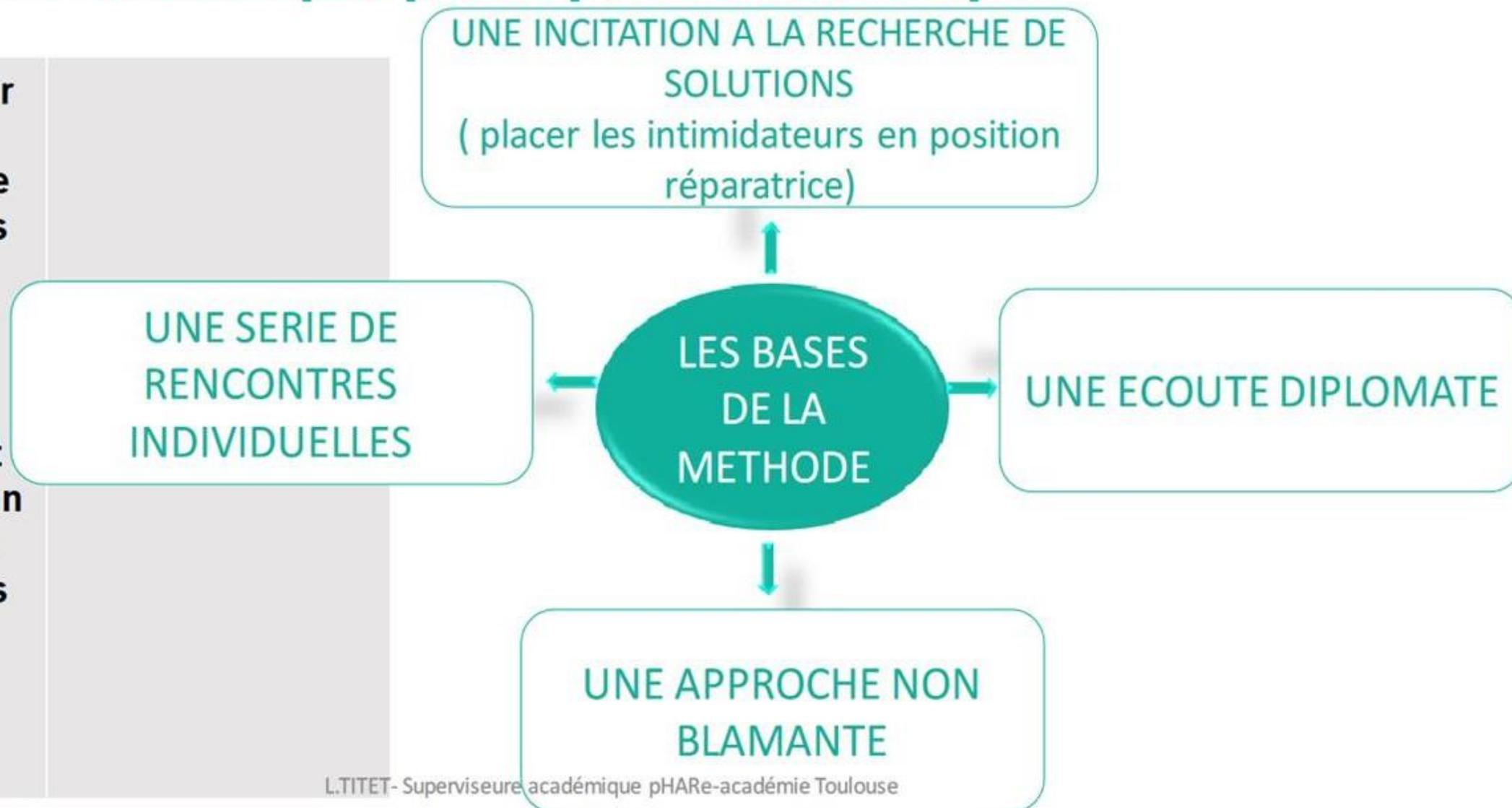
« Dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire, les élèves vont être impliqués dans la recherche de solutions pour faire évoluer leurs relations sociales. Ils pourront être rencontrés en entretien individuel (méthode de la préoccupation partagée) par un membre de l'équipe bien être chargé de recueillir leurs suggestions »

- Cahier de liaison, ENT...

La MPP : une éthique plus qu'une technique

Il faut concevoir la MPP FR non pas comme une technique, mais comme une éthique

La méthode est inséparable d'un certain nombre de valeurs sans lesquelles elle perd tout son sens





<https://www.youtube.com/watch?v=l-8mlzP2xLY&t=1942s>

La rencontre avec les élèves autres que la cible

Entretien très bref : pas plus de 3 minutes

Faire partager à l'élève une préoccupation pour l'élève cible

Rechercher avec lui des suggestions pour lui venir en aide

L'intimidateur ne doit retenir que deux informations

Les adultes sont inquiets pour un élève

Ils me demandent de faire quelque chose pour lui

L'intervenant doit allier

Un accueil très courtois, jamais blâmant ou soupçonneux

Une ferme détermination à faire cesser les brimades

Entretiens sur une période de deux semaines : deux ou trois

Un entretien qui suit la rencontre avec l'élève cible

Les autres au cours de la semaine suivante

Traitement des situations niveau 2 et niveau 3

Traitement d'une situation d'intimidation avérée

Niveau 2

Si la situation ne s'améliore pas rapidement ou n'est pas résolue :

Signalement DSDEN :
fait établissement par le directeur
et sollicitation de la référente
départementale harcèlement
1^{er} degré par l'IEN pour activer le
niveau 2 du protocole

L'équipe départementale
interviendra pour concourir
à la résolution de la situation de
harcèlement et à son suivi.

Niveau 3

En cas d'échec des mesures
précédentes :

Une suspension de l'accès à l'école
de l'élève intimidateur d'une durée
maximale de 5 jours, pourra être
décidée, par le directeur d'école,
après avoir réuni l'équipe éducative
et en concertation avec l'IEN.

Un changement d'école pourra être
envisagé par le DASEN, avec l'accord
du maire de la commune,
en cas de comportement
intentionnel et répété, d'un
harcèlement avéré et faisant peser
une menace grave sur la sécurité ou
la santé des autres élèves.

Traitement d'une situation d'intimidation avérée – niveau 2 Si et seulement si échec de la mise en œuvre de la MPPfr

- Rencontre avec tous les parents des auteurs (intimidateur ou témoin)
- *Rédaction d'un fait établissement de niveau 2 (directeur)*
- **En fonction des besoins :**
 - réunion d'équipes éducatives sanction
 - dépôt de plainte possible des responsables légaux
 - association
 - l'infirmier(e) scolaire,
 - le/la psy EN,
 - l'équipe ressource pHARe

Rencontre avec l'élève - Cyberharcèlement ?

« Un élève peut-être persécuté 24 heures sur 24. La cour d'école n'est plus le lieu principal des tourments. » Bellon , Gardette

En cas de cyberharcèlement, le directeur d'école informe l'élève ou ses représentants légaux des moyens d'action auprès du 3018, et peut, à leur demande, adresser leur signalement à cet organisme via l'adresse suivante : 3018-signalement-ministere@enfance.org.

Mesures mises en place :

Des mesures de protection sont immédiatement mises en place pour l'élève concerné :

- identification d'un adulte référent (son enseignant par exemple) pour échanger régulièrement avec l'élève ;
- renforcement de la vigilance en informant l'ensemble des personnels tout en veillant à ne pas stigmatiser la victime ;
- mobilisation de camarades proches de la victime ;
- sollicitation du 3018 en cas de cyberharcèlement.

Action éducative et climat scolaire

1. AGIR AU SEIN DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS : PRÉVENIR ET DÉTECTER TOUS LES FAITS DE HARCÈLEMENT ET Y APPORTER UNE RÉPONSE FERME ET SYSTÉMATIQUE

2. ORGANISER ET PILOTER LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, UNE PRIORITÉ ABSOLUE

NOR : MENE2403161C

Circulaire du 2-2-2024

MENJSJOP - Dgesco

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices des services académiques de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré ; aux directeurs et directrices d'école

Merci à tous !

